

LE BARRAGE DES SETTONS SA CONSTRUCTION

par Janine BARDONNET

12

■ Première digue des Settons.

UN LAC ARTIFICIEL, COMME TOUS LES LACS DU MORVAN

Comme tous les lacs du Morvan qui peuvent prétendre à être plus que des mares à canards, celui des Settons est un lac artificiel.

C'est que, généreusement répandues sur cette montagne morvandelle qui constitue le premier obstacle aux nuages venus de l'Atlantique, les pluies sont bues – éponnées pour ainsi dire – par l'arène poreuse qui recouvre par endroits le socle de granit. Leur retour à la lumière n'est jamais brutal, ni défini en sources précises : tel se traduit par stagnation en des fonds humides et

tourbeux, appelés « mouilles » par le paysan qui trouve que « ça poïe » en s'y enfonçant à pleines bottes ; tel autre se manifeste par insertion dans un « chevelu » de ruisseaux dont il serait difficile de définir les sources, l'orientation, les vitesses et volumes d'écoulement⁽¹⁾.

Le Morvan est un pays gorgé d'eau, mais un pays où « nul ne pourrait dire d'où les eaux s'échappent⁽²⁾ » ; un pays où même « la » source de l'Yonne « commence en pointillé⁽¹⁾ » qui noie ses origines.

Mais que des granits à nu viennent à s'accumuler, à se bousculer en sauvages chaos dans des gorges étroites, alors l'eau se précipite, sait où elle va, bouillonne en chutes d'autant plus indomptables que des crues violentes en accroissent l'énergie aux saisons de forte pluie ou de fonte des neiges.

(1) Pierre Rat. *Morvan, mémoire d'une montagne.* Chap. « Au fil de l'eau »

(2) Dupin. *Le Morvan* 1833

C'est dire que jusqu'au 19^e siècle - si l'on excepte les étangs construits par levées de terre et flanqués de leur bief pour capter les eaux naturelles et faire tourner les moulins - il existe en Morvan une source extraordinaire d'énergie hydraulique indomptée, tellement irrégulière qu'elle en est, au mieux inutilisable, au pire dangereuse.

Ainsi la ville de Paris doit-elle aux rivières issues du Morvan bon nombre des crues de la Seine qui provoquèrent des inondations d'ampleur historique, notamment aux 12^e et 13^e siècles, avec de nouveaux records enregistrés en 1658 et en 1740.

Toutefois, comme Paris se chauffait aussi des bois du Morvan que lui charriaient à bûches perdues la Cure et l'Yonne (et ce depuis 1549), on dénonçait tout autant les violences dangereuses de l'Yonne «enfant terrible de la Seine» que ses moments de paresse, l'un et l'autre peu propices au flottage régulier des bûches.

C'est ainsi que naquit - au temps de Louis XIII déjà - l'idée qu'il serait opportun de construire un barrage - réservoir sur la Cure pour régulariser son cours, partant celui de l'Yonne dont la Cure est l'affluent principal, partant celui de la Seine dont l'Yonne est l'affluent le plus fantasque en son débit.

L'idée mûrit lentement. Dupin l'Aîné, député de la Nièvre, écrivait en 1833 : «Qu'on se figure... un marais dans lequel la Cure et le ruisseau des Suisses se rencontrent et qu'ils inondent tous les ans en y amenant les neiges et les pluies qui descendent de 6 ou 7000 hectares des bois et des montagnes les plus élevées du Morvan. De chaque côté de cette plaine, on ne trouve que des masses de granit recouvertes de prés spongieux, de terres sablonneuses où le seigle arrive à maturité à peine une fois en dix ans, de bruyères et de genêts ; les bois mêmes n'y sont point descendus, tant la contrée est froide et humide ; ils restent sur les hauteurs dont ils couronnent les cimes. En se plaçant au milieu de cette vaste étendue, nul ne pourrait dire de quel côté les eaux s'échappent ; mais il existe vers le Nord des rochers qu'une violente commotion semble avoir rompus et dispersés et c'est à travers leurs débris que la Cure précipite ses eaux. Dans cette gorge étroite, on n'aperçoit que les angles aigus du granit ; ils percent le flanc des montagnes ; ils sortent du fond des eaux...».

Et Dupin de conclure : «c'est là, dans cette gorge, qu'en établissant une forte digue, on pourrait avec la plus grande facilité former une vaste retenue d'eau».

Ce n'est pourtant que par la loi du 31 mai 1846 qu'est décidée la construction. Un rapport daté du 31 mai 1848, signé de l'ingénieur en chef d'Auxerre, Vignoul, fait référence à cette décision et aux nombreuses études antérieures à cette date : «Le réservoir des Settons est, entre les ouvrages prévus par la loi du 31 mai 1846, le plus anciennement et le plus généralement regardé comme Capital dans tous les systèmes d'amélioration de la Navigation de l'Yonne. L'exposé des motifs du projet de la loi susdite, constate qu'il était indiqué avec d'autres réservoirs dès 1786 et, qu'on y revint à plusieurs reprises en 1803, en 1807, même en 1815».

Et Vignoul d'ajouter : «Jusqu'à ce moment, aucune localité au monde n'a été reconnue aussi favorablement disposée que la plaine des Settons pour l'établissement d'un grand réservoir. Un bassin, d'une étendue de 377 hectares à une hauteur donnant de 22 millions de mètres cubes d'eau, se termine par un étranglement entre les rochers».⁽¹⁾

C'EST À CET ÉTRANGLEMENT QUE LA CURE FUT DOMPTÉE.⁽²⁾

En effet, peu d'arguments s'opposèrent à la construction du barrage en ce lieu. «La large cuvette» était occupée par des mauvais prés où paissaient quelques vaches, des marécages sans intérêt et quelques bois, là où la colline des Ponceaux et celle d'Outre-Cure se rapprochaient en une gorge où dégringolaient les roches sur lesquelles allait s'appuyer le barrage-poids des Settons. Pas de chaumières en ces lieux désolés, à l'exception de «la maison des Saitons» que le lac engloutira, à l'exception également des deux moulins de La Faye et de Chevigny, que Dupin condamne pour leur peu de rentabilité et «qui se trouvent déjà remplacés avec avantage par le beau moulin mécanique, établi depuis quelques années au saut de Gouloux».⁽³⁾

On pratiquait bien aussi quelque flottage des bois à bûches perdues à partir du port de La Faye. Mais ce n'était qu'aux périodes de crues, à l'automne et au printemps, et sans grande importance par rapport à ce qui flottait en aval, sur la Cure et sur l'Yonne.

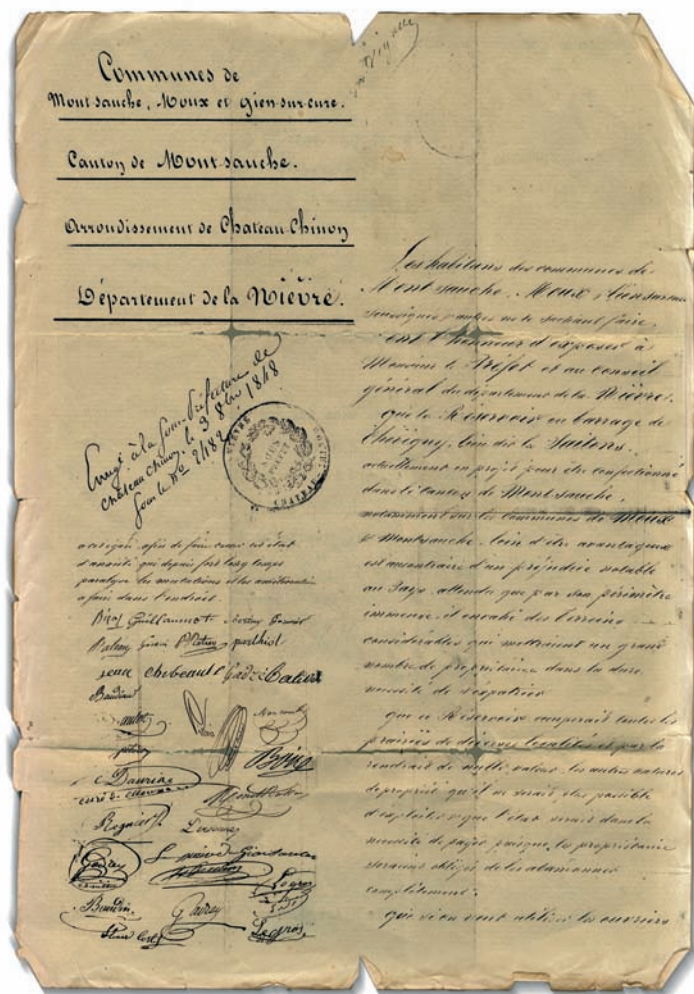
(1) «Disposé obliquement de manière à pouvoir être fermé par un mur encastré dans le granit, de 18 mètres de hauteur maxima, 8 m,90 seulement de hauteur moyenne et d'une longueur de 271 m,50, presque entièrement masqué du réservoir par un promontoire qui le protège ainsi de tout choc direct des vagues» (extrait du rapport de l'ingénieur Vignoul).

(2) «Imaginez cette cuvette, où coulait la plus merveilleuse rivière : la Cure. Landes, forêts, rochers, et les méandres d'un torrent... La Cure était une rivière indomptée, et qui semblait indomptable. Au sud-est de Montsauche, après des heures de paresse dans une large cuvette, la Cure se prépare à se précipiter dans des gorges assez étroites, cernées de rochers romantiques bleuis par l'ombre des hêtres, des châtaigniers et des sapins. C'est là que l'arrêta un barrage». Constantin-Weyer. Morvan, 1929.

(3) Dupin est contesté sur ce point par le rapport du Contrôleur des Impôts de 1850, qui établit que ces moulins n'étaient pas si mauvais puisque celui de La Faye donnait lieu à une taxe de 2800 francs, celui de Chevigny 4000 francs, celui de Gouloux 4500 fr (moins que celui de Chazelles à Moux : 4700 fr).



Sans grande importance.... pour l'économie générale du pays sans doute ! Mais pour les malheureux paysans qui s'attachaient au moindre sou permettant d'assurer leur survie, la perte d'un moulin, d'un port de flottage, d'une mesure ou d'un pré où les enfants gardaient quelques vaches ou des oies... c'était considérable.



■ Pétition des habitants.

Dans cette pétition signée par des Gadrey, Parthiot, Bizot et autres Bertoux dont les noms sont toujours en fréquent usage aujourd'hui, dans cette pétition des «habitants de Montsauche, Moux, Gien-sur-Cure soussignés et autres ne le sachant faire»... on reconnaîtra des arguments de défense économique et sociale locale qui ne devaient pas peser lourd face à une détermination politique dont le Préfet de la Nièvre, dans son discours inaugural de

1858, rappellera les objectifs et les promesses : «Habitants du Morvand, vous vous réjouissez des nouveaux éléments de prospérité que ces eaux, désormais dociles et obéissantes, vous assurent... et vous, représentants du commerce de bois de la Cure, vous entrevoyez, dans le régime moins incertain de vos ruisseaux flottables, la perspective de l'exercice plus régulier de votre industrie»⁽¹⁾

La construction, décidée en 1846, est dévolue à Nevers en 1854.

Elle a donc pour but de faciliter la navigation sur la Cure et l'Yonne, de régulariser le canal du Nivernais et, ainsi, de permettre un meilleur flottage des bois et la réduction des inondations de Paris.

1854-1858 : LA PROUESSE TECHNIQUE S'ACCOMPLIT EN 4 ANS.

Si des années d'études et d'oublis présidèrent à la décision de construction, 4 ans suffirent à la réalisation de cette digue aux lignes pures. Il faut dire qu'à l'examen du cahier des charges rédigé en 1854 par Mr Rozat de Mandret⁽²⁾, ingénieur d'Auxerre, on s'aperçoit que les études antérieures avaient été déjà fort sérieuses puisque le projet de 1854 garde les dimensions signalées en 1833 par le député Dupin, et déjà reprises en 1848 par l'ingénieur Vignoul.

Dans le chapitre I de son cahier des charges, l'ingénieur ajoute seulement cette précision : «Le barrage sera fondé sur le rocher granitique. Les fondations seront encastrées dans le rocher d'une profondeur variable de 1m à 2m50».

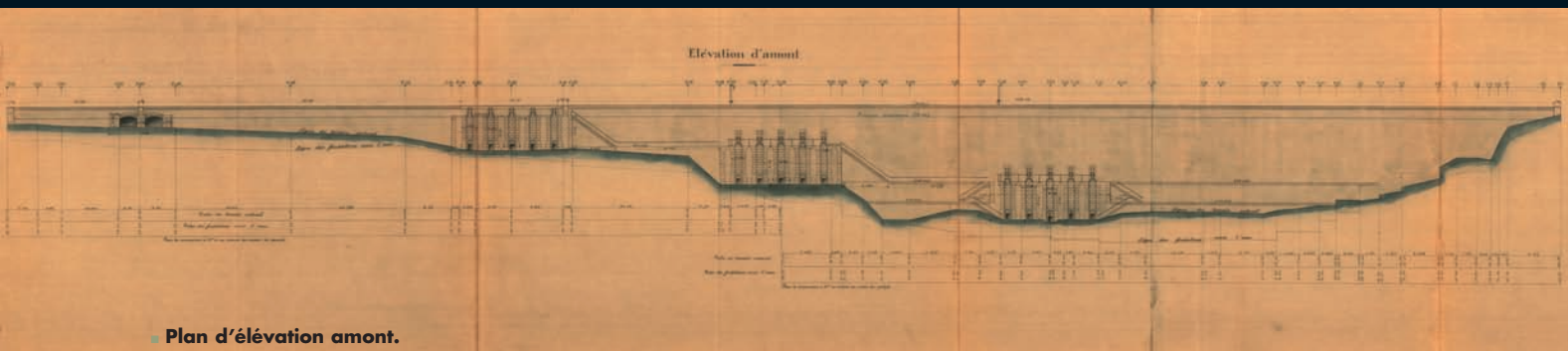
Et puis : «L'axe du barrage fait avec la Direction Nord un angle de 23°30'». On sait que cet angle est calculé de sorte que le mur d'amont ne reçoive pas de plein fouet – c'est-à-dire à sa perpendiculaire – les forces principales de pression que vont exercer 22 millions de m³ d'eau.

C'est dans les chapitres suivants que l'ingénieur accumule des détails extraordinaires, des données chiffrées au millimètre près, où rien n'est laissé au hasard

Dans le chapitre II, sont nommés **épanchoirs** les ensembles de 5 **aqueducs** de vidange qui, partant du mur d'amont,

(1) Jacques-Félix Baudiau
Le Morvand p.253 et
suivantes : les discours
officiels de l'inauguration
du barrage, le 13 mai 1858.

(2) Ce rapport est aux archives
de la mairie de
Montsauche-Les Settons



■ Plan d'élévation amont.

permettent et disciplinent la circulation de l'eau, à travers la muraille du barrage et jusqu'au mur d'aval. Le plan en élévation de l'amont du barrage nous montre ces épanchoirs que personne ne voit plus depuis 1905 et ne verra jamais plus : «le masque de Lévy», doublement du mur en amont construit de 1900 à 1905, les a fait disparaître dans le béton...

Par contre, les épanchoirs de sortie de l'eau sont toujours visibles côté parc et laissent échapper des cascades bouillonnantes quand les «lâchures» font baisser le niveau d'eau du lac.



■ Cascades d'autrefois.

«Le mur est percé de 3 systèmes d'aqueducs en épanchoirs. Chaque système comprend 5 aqueducs. Chaque aqueduc a 0m70 de largeur et 1m de hauteur. Dans le premier épanchoir (côté Rive Droite) il y a un aqueduc de fond dont le seuil est au niveau du fond du lit de la Cure... Le seuil des

4 autres aqueducs est à 0m50 en contrehaut du seuil de la bonde de fond... Le seuil des aqueducs du 2^e épanchoir est à 6m50 au-dessus du seuil de la bonde de fond... etc. Les axes de chacun des 3 épanchoirs sont distants de 47m60».

A gauche des épanchoirs sur l'élévation d'amont, se remarquent deux ouvertures dites du déversoir. Celles-ci sont encore visibles côté Rive gauche, en cette fin de barrage que n'a pas recouvert le masque de Lévy.

Chaque épanchoir est muni d'une plate-forme de manœuvre, «placée à 0m50 en contre-champ de la tranche d'eau que l'épanchoir doit écouler». Chaque plate-forme a une largeur de 2m60 et une longueur de 21m10».

Des escaliers permettent d'accéder à ces plates-formes : La plate-forme du 3^e épanchoir (la plus haute) étant à 0m50 du parapet en contrebas du pavé de la chaussée, «on arrive sur cette plate-forme au moyen d'une ouverture pratiquée dans le parapet. Cette ouverture a 1m de largeur et deux marches sont réservées dans l'épaisseur du parapet pour descendre sur la plate-forme. Chacune d'elles a 0m233 de hauteur, leur largeur étant de 0m35c.



■ Déversoirs.



De la plate-forme du 3^e épanchoir, on descend au niveau de la plate-forme du 2^e épanchoir au moyen d'un escalier appuyé contre le mur. Cet escalier se compose de 23 marches de 0m23 de hauteur et de 0m325 de largeur chaque ».

L'escalier suivant, descendant au premier épanchoir, aura «25 marches de 0m231 de hauteur et de 0m325 de largeur chaque...»

Tant de précisions pour définir les dimensions d'un ouvrage en pierre de taille sont stupéfiantes ! Elles atteignent au paroxysme quand il est écrit que les 13 marches de l'escalier permettant de conduire au radier le plus profond ont «0m238 de hauteur et 0m3125 de largeur» et que «toutes ces dispositions sont indiquées dans les profilés en travers joints au projet, toutes les dimensions y sont exactement cotées».

Sont étudiées avec la même précision les sorties d'aqueducs sur le mur d'aval, les pentes de ces aqueducs entre mur d'amont et mur d'aval et les RIGOLLES et RADIERS à construire, dits rigoles et radiers d'amenée en amont, rigoles et radiers de fuite en aval.

Ainsi apprend-on que la pente du radier de fuite en aval du 1^{er} épanchoir sera de «0m053 par mètre»⁽¹⁾

On apprend aussi qu'à 25 m de l'amont, la Cure sera détournée de son lit et canalisée dans une rigole d'amenée circulant entre des talus «réglés avec l'inclinaison de 45°».

Les ventelles sont des panneaux de bois de chêne et fer forgé qui, coulisant à la verticale grâce à des crémaillères munies de crics, ouvrent ou ferment les ouvertures de chaque aqueduc pour réguler les échappées d'eau. L'ingénieur apporte un soin méticuleux à en préciser les matériaux, à décrire et donner les mesures des rainures dans lesquelles elles glissent, des armatures qui permettent de soutenir et guider leur mouvement. «Le goudronnage des bois sera fait de deux couches à chaud... par un temps sec et chaud».

C'est au chapitre III que l'ingénieur précise les lieux d'extraction, nature et qualité des

matériaux. Ainsi, «La chaux proviendra des fours de Corbigny (fabrique de l'Huis Boulez). Elle sera de qualité dite hydraulique. Son foisonnement ne doit pas dépasser un cinquième du volume...La distance de transport du lieu d'extraction à l'emplacement du mur des Settons est de 40.000 mètres».

«Le sable proviendra de la vallée même de la Cure, un peu en amont de l'emplacement du barrage».

«Le ciment proviendra de la fabrique de Vassy-les-Avallon. Il sera de la meilleure qualité que cette fabrique puisse produire »

En ce qui concerne le granit, l'ingénieur distingue le moellon brut, celui qui sert aux parties non visibles de l'ouvrage, du moellon piqué et pierre de taille qui feront les parties visibles et ornementales de l'édifice. Il prévoit que le moellon brut soit extrait de la côte des Ponceaux, sur les terrains communaux en aval du barrage. Moellons piqués et pierres de taille seront extraits de la roche de La Folie et des rochers des Abattis, carrières à 3200 m des Settons. En cas d'insuffisance constatée de ces carrières, le granit viendra de la forêt Chenu, située sur la commune de Saint-Brisson, «à 14 000 mètres de l'emplacement du barrage».

«On n'admettra que des pierres nouvellement extraites et à surface vive, brillante et grenue. On rejettera toute pierre friable ou contenant des parties friables... des surfaces ou des parties de surface lisse et, enfin, des défauts quelconques...Il ne pourra être fait usage de la mine pour l'exploitation des carrières de pierre. On rebutera toute celle extraite par ce procédé...»

Le moellon piqué et la pierre de taille n'auront rigoureusement aucun démaigrissement dans tous leurs sens. Ils seront dégrossis et ébauchés à la carrière et taillés à pied d'œuvre...

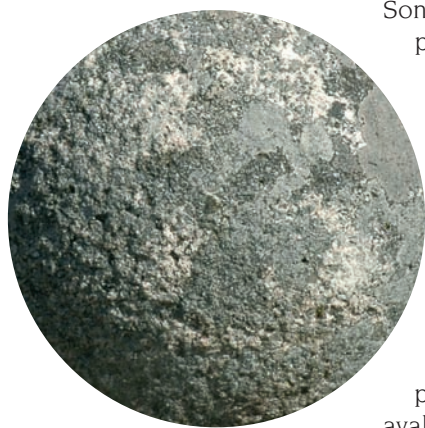
Les bois pour ventelles et tiges des ventelles seront en chêne et proviendront des forêts de Lormes et de Corbigny, à une distance moyenne de 40.000 mètres ...

Le fer et la fonte proviendront des usines de la Nièvre».

Parmi tous les conseils donnés aux ouvriers, on retiendra :

«Toutes les faces des pierres devront être rigoureusement vives, brillantes et grenues. Les faces salies seront soigneusement nettoyées, lavées et brossées . Toutes les pierres, avant leur emploi, seront arrosées de manière à être humides mais non mouillées au moment de leur emploi.»

Quand on maçonnera la muraille, «toutes les pierres de taille seront posées à bain de mortier fin et



■ Bloc de granit.

(1) Les radiers sont les grandes surfaces de béton en pente douce, sur lesquelles s'écoulent les eaux qui s'échappent du lac en cascade. On les voit fort bien en se penchant au-dessus du parapet du mur d'aval .

sans le secours d'aucune cale. Elles seront fortement frappées avec une hie en bois du poids de 10 kilos, de manière à faire refluer le mortier dans tous les sens».

Une profusion incroyable de conseils techniques sert visiblement à s'assurer qu'un mortier de qualité accroche bien à la pierre et qu'il n'existe nulle part – ni dans le grain de la pierre, ni dans le joint – des fissures qui seraient, à plus ou moins long terme, perméables à l'eau.

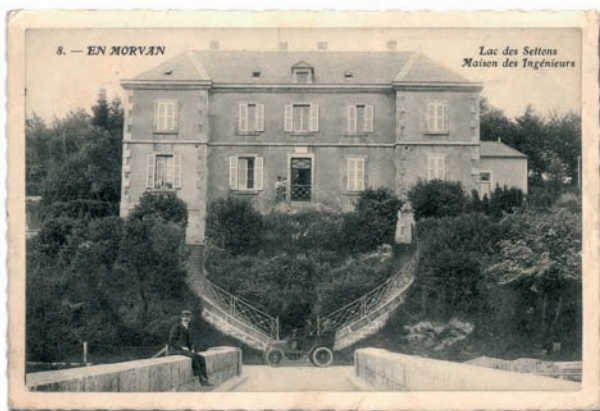
Chapitre V

«Tous les travaux décrits au présent devis s'élèvent, y compris une somme à valoir de 35 033 francs 62 centimes pour épui-sements et travaux imprévus, à la somme de 670 000 francs... L'entrepreneur devra avoir constamment sur le chantier des approvisionnements pour le travail de 15 jours au moins». Il lui appartiendra «d'établir et entretenir tous les chemins de service ou autres que nécessiteront le transport et l'approche des matériaux, ainsi que les hangars et abris nécessaires à la conservation de la chaux et des équipages et à la bonne confection du mortier». Il sera soumis «à la décision ministérielle du 10 novembre 1831 qui interdit de travailler les dimanches et jours fériés Aux décisions ministérielles du 15 décembre 1848 et 22 octobre 1851, relatives aux secours à donner aux ouvriers en cas d'accidents».

QUAND TOUT EST ÉCRIT, IL NE RESTE PLUS QU'À FAIRE...

Les aléas de la réalité ne semblent pas avoir contredit les conseils de l'ingénieur, ni retardé sa programmation.

La construction de la **maison de garde**, prévue elle aussi depuis 1847, est réalisée sous l'autorité de l'entrepreneur Perrichont.



■ Carte postale **maison de garde** autrefois

Dès 1855, la mise en service de ce prestigieux bâtiment est avérée par des factures de frais de fonctionnement «concernant pour 45frs de fournitures destinées au bureau établi sur les chantiers du barrage des Settons, et pour 62 frs du bois destiné au chauffage de la maison de garde dans laquelle est établie le bureau et où sont logés les agents employés à la surveillance des travaux».

Le transport des pierres s'effectue en chars à bœufs à travers pentes, côtes et fondrières, sur les 14 km qui sont aujourd'hui le GR 13 : forêt de Breuil-Chenut, Gouloux, Crots-de-Fonteny, les Rouelles, les Settons.

L'entrepreneur Perrichont reçoit quelques rappels à l'ordre pour ne pas avoir nettoyé et arrosé les pierres comme le prescrit le cahier des charges : «(il) a déjà reçu à ce sujet plusieurs avis verbaux auxquels il ne s'est pas conformé... faute pour lui d'exécuter ces manœuvres dans un délai de 5 jours, il y sera procédé par régie à ses frais».

La chaux est sans doute le plus gros souci technique que rencontre l'ingénieur. En 1857, il écrit : «Il nous a fallu, presque chaque jour, autoriser l'emploi de chaux qui n'avaient pas leurs 24 heures d'extinction, sinon tous les maçons restaient inoccupés et songeaient à quitter le chantier».

Accidents et maladies du travail sont aussi à déplorer :

- mains écrasées par des blocs de pierre
- blessures aux yeux chez les tailleurs de granit
- chutes avec contusions plus ou moins graves, suite à des éboulements
- maladies dues à l'humidité : typhoïde, pneumonie «des catarrhes pulmonaires, des jambes enflées qui déterminent une enflure (sic) et nécessité de l'application de sangsues»
- brûlures, abcès, maladies respiratoires, inflammations du tube digestif, près des fours à traitement de chaux.

Les rapports des ingénieurs font état de 110 ouvriers blessés ou malades entre 1856 et 1858. «En application des dispositions de l'article 4 de l'arrêté ministériel du 15 décembre 1848, une indemnité égale à la moitié du salaire qu'ils auraient pu gagner s'ils avaient continué à travailler» est versée, et les ingénieurs insistent souvent sur «la profonde misère» des familles pour que les indemnités soient servies sans retard.

Mais le Préfet accordant à Monsieur Perrichont, dès 1855, la dérogation qui lui permet de faire travailler les ouvriers les dimanches et jours fériés, le calendrier des travaux est respecté. ➡

LE BARRAGE EST INAUGURÉ LE 13 MAI 1858.

L'abbé Baudiau reproduit dans son livre «Le Morvand» les discours officiels que tinrent l'autorité ecclésiastique Pierre Cortet, vicaire général de Nevers, représentant l'évêque «retenu par une grave indisposition», le Préfet de la Nièvre, Monsieur de Magnitot, le Comte Le Peletier d'Aunay, député de la région .

Les contemporains que nous sommes ne peuvent qu'admirer la façon dont chaque orateur tint, sans ambigüité, le discours conforme à sa fonction :

Le Vicaire «Honneur à cette société intelligente et chrétienne, qui vient faire hommage à Dieu des conquêtes de la pensée et demander à la religion, pour ses œuvres les plus grandioses, ses bénédictions puissantes... Honneur à ces populations éminemment religieuses qui sont fondées, enracinées, immobiles dans la foi de leurs pères.... Mais gloire surtout, honneur, jubilations, actions de grâce au Roi immortel des siècles, au Créateur tout puissant qui, de rien, fit toutes choses !... Dieu qui a pris, comme en se jouant, ces masses d'eau sur les profondeurs des mers et qui, après les avoir balancées mollement sur nos têtes, s'en est servi... pour fournir, avec leur surabondance, de quoi remplir cet immense réservoir ! » etc.

■ Croix du barrage et plaque d'inauguration



Le Préfet expose, comme il se doit à l'époque, sa sympathie pour le concours de la religion dans les œuvres du génie. Puis, vantant – comme il se doit également - ce qu'apporte à la France le gouvernement impérial, il dit comment «l'art et la science obéissant aux pensées généreuses du gouvernement» ont réussi à construire cet ouvrage qui mettra fin aux irrégularités de l'industrie du bois et introduira «des nouveaux éléments de prospérité». A la fin du somptueux banquet offert par le commerce du bois de Paris, il porte un toast à l'empereur . L'assistance, dont «la foi politique s'est perpétuée comme un symbole» dit-il, clame alors un «Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice ! Vive le Prince impérial !»

Le Député porte un toast... «Au Morvand ! A ce pays qui, naguère privé de chemins, semblait déshérité... Au Morvand !... pour lequel s'ouvre aujourd'hui, en quelque sorte, le chemin de la capitale !»

1899 – 1905 : LE MASQUE DE LÉVY

Si l'inauguration officielle du 13 mai 1858 marque la fin des travaux de construction de la digue elle-même, elle marque aussi le début des démarches administratives et procédurières diverses qui témoignent de la nécessaire adaptation à la situation nouvelle créée par l'existence de ce lac .

On signalera, par exemple, les difficultés qu'il fallut vaincre pour **indemniser les propriétaires** des terrains submergés : les propriétés étaient minuscules, les propriétaires nombreux et disséminés ; les noms de famille en nombre réduit conduisaient à des subterfuges de désignation bien connus de la population, mais difficiles à comprendre par l'administration. Le cadastre avait bien du mal à identifier, parmi les Bertoux, les Gadrey ou les Parthiot, lequel était propriétaire du père ou du fils, du Jean ou du Barthélémy, voire du Bertoux Barthélémy dit Le mineur ou du Bertoux tout court...

Les pêcheurs se plaignirent (la pêche à la truite, déjà, n'était plus ce qu'elle avait été...) ;

Les meuniers des moulins en aval du barrage, de Montélesme jusqu'à Saint-Père-du-Vézelay, protestèrent au motif qu'en retenant l'eau de la Cure le barrage nuisait au bon fonctionnement de leur moulin. En 1870, celui de Palmaroux supplie qu' «on ne prive pas de pain le peuple déjà si tourmenté des événements de la guerre».



■ Carte postale de la maison du cantonnier.

On remarquera qu'une station météorologique - qui fonctionne encore aujourd'hui - est installée en 1877, à l'arrière de la maison de garde .

On s'étonnera surtout des conflits sévères que se livrèrent l'administration centrale et l'administration locale (en la personne des Maires de Montsauche, Moux, Gien-sur-Cure et Planchez) pour établir le tracé des routes et du chemin de ronde qui devaient remplacer les chemins vicinaux antérieurs, souvent noyés par le lac. Détermination des tracés, coût des opérations, et surtout désignation des payeurs furent l'objet de graves tensions.

C'est alors qu'un coup de tonnerre vient ébranler la sérénité naissante.

Tout commence à s'apaiser, on apprivoise le lac :

La maison du garde, puis la maison du cantonnier (construite en 1888 en aval du barrage), assurent le logement des personnes qui s'occupent quotidiennement de la surveillance et de l'entretien du lac .

Les ingénieurs spécialisés procèdent régulièrement aux vidanges qui permettent «un examen minutieux et périodique» de la digue (pour mémoire, 1882, 1884, 1887, 1890 sont des dates retrouvées dans une correspondance entre un ingénieur d'Auxerre et le Préfet de la Nièvre).

L'hôtel du Lac (des Grillons du Morvan aujourd'hui) commence à apprivoiser la situation grâce à l'arrivée

de touristes de renom... Il faut dire qu'on voit de l'hôtel, à cette époque, la digue et le lac ainsi que, en contrebas, tous les bassins, cascades et passerelles de bois que masquent aujourd'hui des arbres qui ont grandi, dans un parc désormais interdit au public. ➡

■ Carte postale de l'Hôtel du Lac.



1896 : la digue du lac de Bouzet se rompt dans les Vosges !

Une visite rigoureuse du barrage des Settons s'impose. On baisse en urgence le niveau de l'eau. On croit remarquer des fissures, des parties de mur salpêtrées.⁽¹⁾ Des crédits sont demandés en urgence .

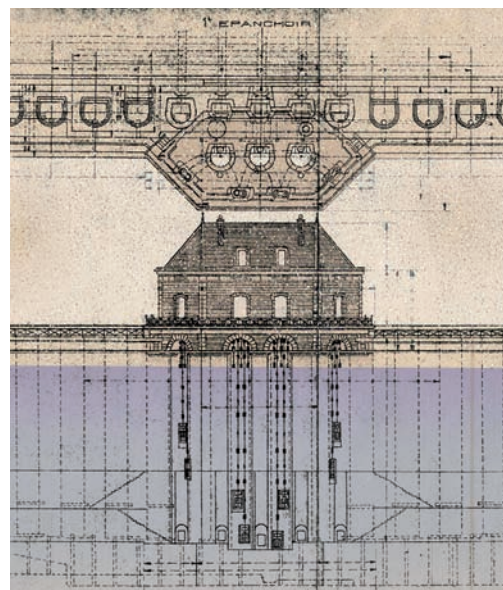
Le 5 avril 1899, le ministère des Travaux Publics décide «la construction d'un mur de garde et d'une tour de prise d'eau en amont de la digue».

En un temps record, les appels d'offre sont lancés. Le 20 juillet 1899, Pierre-Emile Magnard, Jules Prat et Jean Fougerol entreprennent les travaux sous l'autorité de Mr Fort E. J. , ingénieur-constructeur.

Ce sera la maison des agents, décidée le 21 février 1899, construite en brique et bois sur socle de granit pour y loger «les agents chargés de la surveillance des travaux»⁽²⁾



■ Maison des agents.



■ Détail du plan d'élévation avec chambre des manœuvres et puits.

Même le béotien en lecture de plan comprend ici que la chambre des manœuvres s'édifie à l'aplomb du premier épanchoir, c'est-à-dire à la verticale des aqueducs les plus profondément ancrés au fond de la vallée de la Cure. Il comprend aussi que les 38 puits dont les grilles en fer forgé sont en demi-lune vont s'insérer, à la verticale, entre l'ancien mur d'amont et la muraille nouvelle, pour que soit retrouvé – et maîtrisé par un nouveau dispositif technique – l'ancien système d'écoulement des eaux entre l'amont du barrage initial et son aval. C'est la comparaison entre les profils de 1855 et ceux de 1899 qui permet encore mieux de comprendre.

QUELLE VOCATION POUR CE LAC ARTIFICIEL ?

Le lecteur aura compris que les objectifs qui ont présidé à la construction du barrage des Settons étaient précisément techniques et commerciaux. Ils tombèrent vite en désuétude :

Le flottage du bois cessa dès 1923, quand on constata que Paris avait pris l'habitude de se chauffer au charbon venu du Nord et que, de surcroît, la naissance du Tacot en 1883 permettait d'ouvrir le Morvan sur l'extérieur, tant pour ses marchandises à exporter que pour ses voyageurs.

La régulation des cours d'eau et des canaux montra vite qu'elle n'était pas assurée de manière suffisamment efficace par le seul barrage des Settons : Le 28 janvier 1910, Paris souffrit d'une des plus graves

(1) On incrimine la structure même du granit, roche faite de cristaux de quartz, de mica, de feldspath, inégalement résistants à l'eau ainsi qu'en témoignent les géologues.

(2) Loué à des particuliers à la fin des travaux de 1905 à 1928, le bâtiment sera loué à la mairie de Montsauche et aménagé en école et logement d'instituteur. Il sera école de hameau pendant presque 60 ans, de 1928 à 1987.

Ce sera **le masque de Lévy**, du nom de l'ingénieur qui eut l'idée de ce doublement du barrage par édification d'un mur de maçonnerie enduit de béton en amont , mur qui allait masquer les plates-formes et les escaliers de la construction primitive.

Et ce sera **la chambre des manœuvres**.

inondations de son histoire depuis 1658 ; l'Yonne, le Loing, le Grand Morin, auxquels se joignit la Marne, provoquèrent une crue de la Seine de 8, 62 m de haut et 4 milliards de m³ d'eau traversèrent Paris, au débit de 2400 m³ à la seconde (contre 450 en temps ordinaire) . En 1924, nouvelle crue catastrophique... Le rapport Picard préconisa la construction de nouveaux barrages-réservoirs.

Le lac de Crescent en 1930, puis le lac de Chaumeçon en 1933, enfin et surtout le grand lac de Pannecière sur l'Yonne en 1949, rendirent presque caduques les régulations assignées à celui des Settons lors de sa création .

Reste la vocation touristique de cet ensemble qualifié en site classé.

En effet, à la différence des autres barrages-réservoirs, celui des Settons n'a pas de fonction hydro-électrique ; le lac dessine – sur ses 16 km de tour - des rives tellement sinueuses que les berges et les plages sont multiples où l'on peut se croire au bord d'un lac naturel , où la flore et la faune ont repris leurs droits depuis longtemps .

Il faudrait ici entamer l'histoire du développement du tourisme en ce lieu ⁽¹⁾ : à travers les vicissitudes de l'histoire nationale au 20e siècle, à travers les bouleversements politiques et sociaux qui en résultèrent et qui durent aussi beaucoup aux progrès des techniques de transports, un tourisme riche d'histoire humaine (et d'histoires humaines) se créa , évolua, s'amplifia aux Settons. Peut-être se cherche-t-il aujourd'hui , mais c'est une autre histoire à écrire....

En tout cas, il serait amusant – pour terminer – de dire qu'on pourrait écrire l'histoire des vocations successives du barrage des Settons au travers de l'examen attentif des tampons administratifs qui présidèrent à son sort⁽²⁾. C'est l'histoire d'un désengagement progressif de l'Etat : si ce dernier demeure le propriétaire exclusif du barrage, il en attribue la gestion à des directions et services différents au cours des 150 ans de son histoire, au gré des fluctuations des missions qui lui sont assignées. On pourrait sourire en constatant que le barrage, ne servant plus à la navigation, fut confié à la subdivision territoriale routière de Château-Chinon qui pilota d'ailleurs la vidange décennale de 1995 !

On ne peut en vouloir au responsable de ce service qui déclara son incompétence à gérer un barrage hydraulique...

Toujours est-il que depuis novembre 2006, la gestion est assurée par la Subdivision Gestion de la Loire (Service Hydrologie et Voies Navigables - DDE 58) qui demeure la seule unité départementale de la DDE gérant un domaine d'Etat (La Loire). La gestion du barrage des Settons occupe 1/4 des tâches de cette subdivision, qui se consacre pour les 3/4 de son travail aux voies navigables de 9 départements.

Le souci qu'a l'Etat de se libérer des ouvrages qui ne lui sont plus rentables, à les rendre «transparents» comme on dit si joliment, (n'est-ce pas ce qu'on nomme aujourd'hui son souci de modernisation ?) conduit à se demander quels transferts de gestion, voire quels changements de propriétaire, attend encore le barrage des Settons. D'où viendront les prochains tampons ?

(1) «Les Settons : son histoire, d'hier à ...demain», édition «Ma p'tite école» 2006.

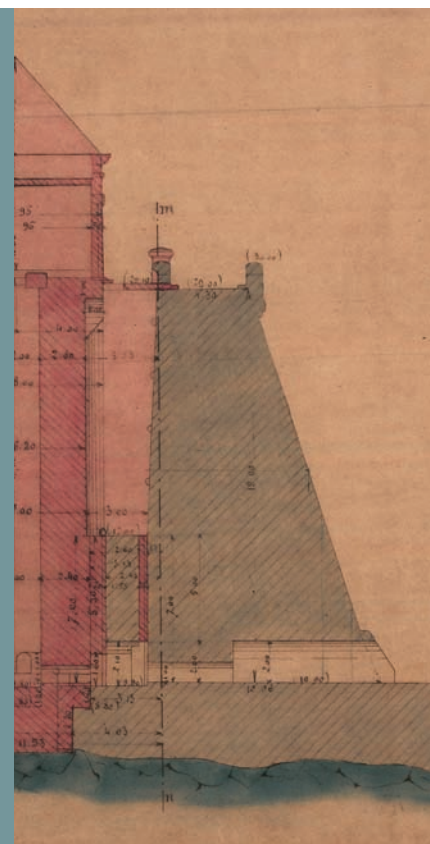
(2) le livre cité s'y amuse, page 24.

Texte de Janine Bardonnnet , présidente de l'association « Ma p'tite école »
Iconographie de Renaud Ditte, artiste-peintre et photographe .

Bibliographie

- Archives de la DDE , service «Hydrologie-Voies navigables» de Nevers
- Archives de la mairie de Montsauche
- Janine Bardonnnet : «Le lac des Settons, son histoire d'hier à... demain» Edition. Ma p'tite école 2006
- Jacques-Félix Baudiau : «Le Morvand» librairie Guénégaud 1865
- Maurice Constantin-Weyer : «Morvan» Ed. Rieder 1929
- Dupin Aîné «Le Morvan» 1833
- Pierre Rat «Morvan, Mémoire d'une montagne» Ed. de l'Armançon 2006

Remerciements à Chantal Edieu et Laurent Joly qui ont ouvert les archives DDE de Nevers, ainsi qu'à Lionel Thénault, maire de Montsauche, qui a ouvert celles de sa mairie.



LE LAC DES SETTONS FÊTE SES 150 ANS.

A l'heure où nous mettons sous presse, le programme prévisionnel se présente ainsi . Pour tout renseignement supplémentaire, consultez le site www.lessettons.com dont la mise à jour est constante, ou appelez le 06 31 61 07 50.

4/5 AVRIL > TOUR DU LAC DES SETTONS

Course de vélo UFOLEP et randonnée vélo

19/20 AVRIL > JOURNÉES NATIONALES DES ATTELAGES

> 19 avril - Départ d'Alligny
> 20 avril - Arrivée des attelages aux Settons > 12h

4 AU 9 MAI > 1^{ER} CHALLENGE INTERNATIONAL À LA PÊCHE À LA CARPE DE NUIT

> 4 mai - Fête d'ouverture du challenge > 8h à 17h (parking cabane verte, rive gauche).
Mise à l'eau des bateaux accompagnée de défilés de majorettes. Mise en musique par l'harmonie de Cercy-La-Tour
Ouvert à tous, buvette et restauration sur place

> 9 mai - Résultats du concours et remise des lots > 14h (la cabane verte, rive gauche)
Fête de fermeture du challenge > 18h (salle des fêtes de Moux) Repas de clôture, avec chants et danses du Morvan et numéros de prestidigitateur de Salvatore Cantore. Ouvert à tous sur réservation, dans la limite des places disponibles.

16/17/18 MAI > FÊTE D'ANNIVERSAIRE DU LAC : LANCEMENT OFFICIEL DES FESTIVITÉS

> 16 mai - Les écoles des Grands Lacs fêtent les 150 ans > 10h à 17h . Danses et ritournelles du Morvan

> 17 mai - Colloque sur le nautisme en Bourgogne > 10h à 17h. (CCAS, rive gauche)

> 17 mai - Fête du nautisme : Portes ouvertes du club de voile des Settons > 14h à 18h
Baptême et initiation à la voile en habitable
Gratuit et ouvert à tous
Inscriptions et renseignements au 03 86 76 10 78

> 17 mai - Démonstrations nautiques > 18h à 20h
Canoe, catamaran, jet ski, ...

> 17 et 18 mai - Inauguration de la Flamme "150 ans du lac des Settons" > 14h à 18h
(Bar-restaurant des Terrasses. les Settons-rive droite)
Mise en place d'un bureau de poste temporaire
Lancement de l'enveloppe (prêt à poster) premier jour.

> 17 mai - Concert de guitare du conservatoire de Nevers > 21h (Eglise de Montsauche)

> 18 mai - Messe des 150 ans du lac > 9h30 (Eglise de Montsauche)

> 18 mai - Bénédiction de la croix et des bateaux > 15h (Barrage) avec la chorale «Oratorio in Morvan/Hop» d'Ouroux-en-Morvan - Rassemblement et procession des bateaux.
Lancement de l'exposition
«L'histoire du barrage des Settons» > 16h (Bar-restaurant des Terrasses. les Settons-rive droite)

> 18 mai - Initiations nautiques et baptêmes
> 10h à 12h et 16h à 18h
Baptême et initiation à la voile en habitable, avec le club de voile des Settons. Gratuit et ouvert à tous. *Inscriptions et renseignements au 03 86 76 10 78*

> Baptême et initiation au catamaran, canoe,
Inscriptions et renseignements au 03 86 84 51 98

7 juin > Méchoui des Settons

> 20h (Les Branllasses)
Ouvert à tous sur réservation - *Inscriptions et renseignements au 03 86 76 10 78*

13/14/15 JUIN > COUPE DU MONDE DE PÊCHE AU CARNASSIER

> 13 juin - Mise en place des concurrents - 14h à 18h (Les Branllasses)
Mise à l'eau des bateaux
Animations musicales morvandelles
Buvette et «grapiou» sur place

> 14 juin - Repas de gala de la coupe du monde > 18h (Les Branllasses) avec chants et danses du Morvan
Ouvert à tous sur réservation, dans la limite des places disponibles.

> 15 juin - Fête de fermeture du concours - 14h (Les Branllasses)
Résultats du concours et remise des lots

21 JUIN > FÊTE DE LA MUSIQUE

21 juin - Fête de la musique du club de guitare

5/6 JUILLET > SUN FESTIVAL

12/13/14 JUIL > LA FÊTE DU LAC

> 12 juillet - Vide grenier de la P'tite école > 10h à 18h (Cour de l'ancienne école des Settons Rive droite)

> 12 juillet - Soirée du lac : le lac s'enflamme > 22h30 (Les Branllasses)
Création pyrotechnique - Bal populaire

> 13 juillet - Jeux interlacs : Concours de chars flottants > 14h à 18h (Chevigny)
Jury du plus beau radeau - Défilé des chars flottants

> 13 juillet - Bureau de poste temporaire > 14h à 18h (Chevigny)

18 JUIL > CERTIFICAT D'ÉTUDES DE «MA P'TITE ÉCOLE»

> 8h à 18h (Salle des fêtes/ Montsauche)

26/27 JUIL > 20ÈME TRIATHLON DES SETTONS

> 26 juillet - Championnat de France D3 > 8h à 12h (Les Branllasses)
Épreuves enfants, sprint et Avenir > 14h à 17h (Les Branllasses)

> 27 juillet - Championnat de France D2 - 8h à 12h (Les Branllasses)
> Découverte et courte distance > 14h à 17h (Les Branllasses) (Ouvert à tous)
Réservation et inscription : club omnisports des Grands Lacs du Morvan 03 86 84 53 04

23 JUIL AU 2 AOÛT > FESTIVAL DES GRANDS LACS DU MORVAN

> 23 juillet - Académie Sainte Cécile > 20h (Eglise d'Ouroux en Morvan)
Sonates pour trois violons et un orgue

> 26 juillet - Les musiciens de St Julien > 20h (Eglise d'Alligny en Morvan)
Musette baroque du 17 et 18ème

> 30 juillet - White Raven > 20h (Les Branllasses)
Chansons du Morvan et d'ailleurs de la fin du 19ème

> 2 août - M. Wolff, R. Getchell, C. Plubeau > 20h (Eglise de Montsauche)
Musique baroque de France et d'Angleterre, musique traditionnelle et ancienne
Réservation et inscription : Association Culturelle des Grands Lacs du Morvan - Tel : 03 86 84 57 40

> 6 AOÛT > FÊTE DES ENFANTS

> 10h à 18h (Les Branllasses)

> 10 août - Concours de Pétanque de Gym Morvan > 14h à 19h (Les Branllasses) - *Ouvert à tous - Inscription sur place*

15/17 AOÛT > GRANDE FÊTE POPULAIRE DU 15 AOÛT

> 15 août - Course de côte de Moux en Morvan
> 16 août - Création et spectacle de marionnettes > 10 h à 18h (Les Branllasses) Cie les Batteleurs

> 16 août - Soirée Café théâtre des années 30 > 20 h (Les Branllasses) - Cie des Batteleurs
Soirée pour chanter, danser et s'marrer

> 17 août - Kermesse > 10-17 h (Les Branllasses) - Bowling, jeux de massacre, canard, ...

14 SEPT > 7ÈME FOULÉES DES SETTONS > 8H À 14H

(Les Branllasses) - Semi-Marathon - 8km et course enfants
Réservation et inscription : club omnisports des Grands Lacs du Morvan 03 86 84 53 04 ou 03 86 84

12/13/14 SEPT > RASSEMBLEMENT EUROPÉEN DES VOITURES AMPHIBES

> 8h à 18h (Les Branllasses)

13/14 SEPT > JOURNÉES DU PATRIMOINE

> organisation de la visite de la salle des manœuvres et du parc en dessous du barrage
> départ de balades découvertes du patrimoine du lac des Settons
> Rallye découverte de l'environnement du lac des Settons

18/19 OCT > FÊTE DU BARRAGE

> 18 octobre - Initiation à la pêche> 14h à 18h (La Morvandelle) Vente de poisson du lac
Musée du poisson

> 19 octobre - Initiation à la pêche> 14h à 18h (La Morvandelle)
Vente de poisson du lac
Lancement du concours photo «la vidange du lac»

MAIS AUSSI :

> Ouverture du musée des écoles de hameau tout l'été à Montsauche : entrée gratuite, les mardi, jeudi et samedi.

> Exposition sur l'histoire du barrage des Settons, tournant dans les lieux et bars des Settons

> Exposition réalisée par les écoles du secteur sur les Settons

> Inauguration du projet d'aménagement du tour du lac des Settons

> BALADES GUIDÉES PAR L'ASSOCIATION « GUIDE EN MORVAN ».

Thèmes :
Mercredi 16 juillet, la Résistance autour du lac
Samedi 2 août : le lac et ses hameaux
Vendredi 22 août : le lac et ses légendes
Dimanche 21 septembre : Histoire du lac et son barrage

Entrées : 6

Départ à 14h, sur la digue du barrage des Settons
Renseignements : 03 86 84 55 90